

Conseil Municipal

Le lundi 7 septembre 2020, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUE Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Secrétaire de séance : M. GILLET Pascal

PRESENTATION DU PROJET DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCTHB : en présence de trois représentants de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, une présentation du projet de transfert du service de l'eau et de celui de l'assainissement collectif, est faite au Conseil Municipal, conformément aux directives de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 qui prévoit ce transfert par les Communes aux Groupements de Communes jusqu'en 2026.

Un état actuel des différentes méthodes de mise en place de ces deux services dans toutes les communes du territoire est abordé ainsi que celui des différents tarifs appliqués.

Le sujet des excédents des services est abordé et les représentants de la CCTHB font part que ces derniers seront inclus dans les recettes de chaque service et serviront à financer, en partie, les travaux de réparation des réseaux divers au niveau communautaire. L'organisation et la priorité de ces derniers seront prévues et décidées par des groupes d'élus au sein de la Communauté de Communes.

Les décisions des Communes seront prévues en 2 phases : un premier vote, au cours du prochain Conseil Communautaire (10 septembre prochain), devra valider ou non la prise de ces 2 compétences par la CCTHB à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans le cas d'un résultat positif à ce scrutin, un second vote sera prévu au sein de chaque Conseil Municipal des communes du territoire afin de valider ou non leur propre transfert au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire remercie les représentants de la CCTHB, ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

PRECISIONS SUR LA DELEGATION DE POUVOIR DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122.22 DU CGCT) : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des remarques formulées par les services préfectoraux suite au dépôt de la délibération n° 04.06.2020-06 du 4 juin 2020, à l'unanimité, accepte les rectificatifs divers qui seront apportés à ce document administratif.

CONVENTION PROCES ENCOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de convention qui devra être signé avec une société d'Avocats basée à Bourges pour défendre la commune dans le procès actuellement en cours et qui devra être jugé au Tribunal Administratif d'Orléans.

VENTE DU CHEMIN DU GARÇONNET : M. Patrice BILLON, partie prenante, quitte la séance.

Le Maire expose l'avancement du projet de vente du Chemin du Garçonnet au hameau « Les Faucards » à plusieurs riverains acquéreurs. Les frais de bornage respectifs seront calculés au prorata des surfaces et facturés par le géomètre directement aux acquéreurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ledit chemin au prix de 3 euros le m². Le maire clos ponctuellement la séance et M. Patrice BILLON réintègre l'assemblée. La séance est de nouveau ouverte.

REDEVANCE INCITATIVE CCTHB : le conseiller municipal, membre de la commission « Environnement » à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, présente les dernières mesures qui vont être mises en place pour la collecte des ordures ménagères et celle du tri sélectif dans un très proche avenir. Un nouveau bac pour le tri sélectif sera distribué aux usagers (à partir du 6 janvier pour Menetou-Salon) en lieu et place des sacs jaunes. La collecte ne sera effectuée que toutes les deux semaines (ordures et tri sélectif) dès 2021. Pour les résidences secondaires et les personnes ne pouvant pas avoir de bacs, des lieux d'apport vont être proposés à la CCTHB. Le lieu d'apport volontaire qui sera choisi, sera équipé d'un système d'ouverture à carte. De même ce dernier pourra être utile aux usagers en cas de surplus d'ordures ménagères qui pourront y accéder avec leur carte de déchetterie. Une information complémentaire sur ces modifications sera faite à tous les usagers.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES ASSOCIATIONS MUNICIPALES : L'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse informe l'assemblée du bon déroulement de la rentrée scolaire. Les mesures sanitaires pour l'accueil des enfants en toute sécurité ont été respectées avec un protocole de l'Éducation Nationale quelque peu allégé. Des problèmes d'absence de personnel ont pu être résolus avant l'ouverture de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Il informe également le Conseil Municipal de la création d'un Conseil Municipal de Jeunes, la commission concernée ayant travaillé sur ce projet tout l'été. En effet, une assemblée de 10 membres (5 jeunes des classes de CM1 et CM2 ainsi que 5 autres des classes de 6^{ème} et 5^{ème} du Collège) sera élue par les élèves lors des élections prévues le 16 octobre prochain. Un flyer d'explications pour l'inscription des enfants concernés a été distribué et une réunion sera tenue prochainement pour la mise en place d'une campagne électorale et la diffusion d'un tract faisant office de bulletin de vote pour l'élection du 16 octobre. Le nouveau Conseil Municipal de jeunes sera réuni une première fois lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de novembre prochain. L'assemblée souhaite un vif succès à cette mesure et espère une bonne participation des enfants.

L'adjoint chargé du développement économique fait état des candidatures reçues pour le poste d'adjoint technique, en remplacement d'un agent titulaire ayant demandé une mutation. La commission municipale du Personnel a décidé de retenir 5 candidats qui ont été reçus en entretien particulier. Cette même commission sera réunie le 15 septembre prochain pour finaliser ce recrutement.

Il souhaite également réunir un groupe de travail (le 17 septembre) en vue de définir les différents points à présenter pour le projet vélo-étang.

Il informe l'assemblée que le président de la SEM TERRITORIA présentera un projet de redynamisation du centre bourg lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du 5 octobre.

L'adjointe chargée de l'animation et des associations informe l'assemblée que l'édition du plan guide de la Commune est repoussée à 2021. Statistiques diverses : la nouvelle page Facebook de la Commune compte à ce jour 439 abonnés ; la Newsletter quant à elle en dénombre 192.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu vendredi 11 septembre dans la salle du caveau du Centre d'Accueil. La foire aux melons se tiendra dimanche 13 septembre sur la place du haut du bourg (marché et course de caisses à savon uniquement). Le 20 septembre la randonnée VTT et vélo de route Bourges - Menetou-Salon - Sancerre aura lieu avec 3 circuits proposés, dont 2 au départ de Menetou-Salon.

Les différents salons seront annulés cette année.

Un sondage sur les horaires d'ouverture du bureau de poste a été fait auprès de la population. 63 réponses ont été reçues et un état des résultats de ce sondage est donné au Conseil Municipal.

La période estivale étant terminée, le bureau de poste sera ouvert tous les jours sauf le lundi et le samedi matin uniquement de 9 h 00 à 12 h 00.

L'adjointe chargée du budget et des finances informe l'assemblée du projet de financement du futur cabinet médical. Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) un dossier de demande de subvention sera déposé pour ce projet auprès des services préfectoraux avec ce même plan de financement : coût total (acquisition terrain comprises et frais inhérents) 494 569 € HT ; subventions diverses dont D.S.I.L. : 335 004 € ; autofinancement : 70 005 € ; emprunt : 89 560 €.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Conseil Municipal accepte le projet de convention constitutive proposé par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour le groupement de commande pour les transports de personnes en car, Lot n° 4 – Sorties scolaires, sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (20,11/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2020, pour la nomination d'un agent après avancement de grade.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la compensation financière versée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry d'un montant de 35,26 €.

Il accepte également d'ouvrir les crédits nécessaires aux écritures d'ordre concernant les remboursements partiels des avances faites à l'entreprise COLAS pour les travaux de la route des Aix qui se sont terminés aujourd'hui lundi 7 septembre.

Le Conseil Municipal désigne M. Pierre FOUCHET, pour représenter la Commune de Menetou-Salon auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires.

Il décide également de prévoir le transfert des cours d'animations sportives qui se tenaient jusqu'à cet été salle Pierre Clament rue de Fontbertrange dans la salle du caveau du Centre d'Accueil. Une participation de 20 € par séance sera demandée.

Une étude est menée localement pour mettre en place des dispositifs de ralentissement de la circulation sur la route du Carroir aux Faucards avec la pose de rétrécissements de chaussée à la Croix Margot et aux Louis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30.